

Pôle Education et Transports

04 94 50 98 32

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

INSCRIPTIONS

(du 08 janvier au 31 Mars 2024)

A partir du 08 janvier et jusqu'au 31 mars 2024, le Pôle Education de la Ville du Cannet des Maures enregistre les demandes d'inscription scolaire pour l'année 2024-2025.

Sont concernés par l'inscription :

- les enfants nés en 2021 pour une 1^{ère} inscription à l'école maternelle,
- les enfants qui rentrent à l'école élémentaire en classe de CP,
- les nouveaux arrivants c'est-à-dire les enfants dont les familles ont récemment emménagé au Cannet des Maures.

Les inscriptions se réalisent depuis le site internet de la Commune à l'adresse :

<https://www.lecannetdesmaures.com> (rubrique « espace famille »)

Les pièces justificatives suivantes vous seront demandées :

- 1) Livret de famille en intégralité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation.
- 2) Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou attestation d'hébergement accompagnée du justificatif de domicile de l'hébergeur de moins de 3 mois et copie de sa Carte Nationale d'Identité).
- 3) Document attestant que l'enfant est à jour [des vaccinations obligatoires](#).
- 4) En cas de séparation, divorce, copie du jugement.
- 5) Certificat de radiation en cas de changement de domicile pour les enfants déjà scolarisés.

Les familles n'habitant pas sur la commune du Cannet des Maures doivent adresser une demande de dérogation par courrier à l'attention de Monsieur le Maire.

Pour toute question, le Pôle Education et Transports, Mme Josiane MONTANELLI se tient à votre écoute au 04.94.50.98.32 ou education.transports@lecannetdesmaures.com